



Paris, le 22 Juillet 2022

**Stella
Dupont**

Communiqué de presse

Surprofits : des mesures concrètes et rapides

Des **premières mesures significatives** ont été annoncées ce matin par de grandes sociétés d'énergie ou de transport. Total Energies annonce par exemple de nouvelles baisses sur les prix à la pompe, à hauteur de 20 centimes par litre, à compter du 1er septembre 2022, dans toutes ses stations de France.

Collectivement, nous avons maintenu notre exigence et notre fermeté, en faveur du pouvoir d'achat des Français. Cette vigilance a porté ses fruits, pour permettre des mesures concrètes et rapides, directement adressées aux Français.

C'est pourquoi je retire aujourd'hui mon amendement au Projet de Loi de Finances rectificative qui visait à taxer les entreprises gazières, pétrolières et de transport maritime ayant généré des profits exceptionnels. **Ma volonté était d'inciter à une plus grande solidarité immédiate de ces grands groupes.**

Le contexte géopolitique et économique actuel est cependant toujours inquiétant, et **les tensions énergétiques vont se poursuivre.** Aux côtés de nombreux Députés, je suis engagée à suivre de très près les profits et les rentes générés par cette crise, notamment pour les sociétés pétrolières, gazières et le transport maritime. Les crises successives que nous subissons ne doivent pas mener à des enrichissements indus, alors que l'inflation touche de plein fouet les Français. **La solidarité doit primer, tant du côté de l'Etat que du côté des entreprises.**

Pour ce faire, en tant que Députée de la Commission des Finances de l'Assemblée, avec le Gouvernement et les Parlementaires, nous serons en première ligne pour contrôler les profits, via un travail collectif et transpartisans. Un premier point d'étape sur les bénéfices générés et sur la concrétisation des engagements pris sera fait dès l'automne. **Notre vigilance et notre exigence restent à l'ordre du jour** dans ce contexte d'exception.